

## PROCES-VERBAL de la SÉANCE du 13 septembre 2024

-----

L'an deux mille vingt-quatre et le treize septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy JAHANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9	<u>Présents</u> : Guy JAHANT, Gilbert EGRAZ, Serge SOUQ, Henri FLOTES, Emmanuelle BODIN, Luc LACROIX.
Nombre de conseillers	
Présents : 6	
Excusés : 2	<u>Excusés</u> : Nicolas QUEFFURUS pouvoir à Guy JAHANT, Nicole PANSERI.
Absents : 1	
Quorum : 5	<u>Absent</u> : Jérôme BAGNOUL.

Le secrétaire de séance est Henri FLOTES.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024, envoyé à tous les conseillers avec la convocation au présent conseil, n'a appelé ni remarques, ni observations. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

### Ordre du Jour

#### **Délibération n° 1 – M57 : DECISION MODIFICATIVE - DEL\_2024\_026**

Monsieur le maire indique que suite au transfert du permis de construire n° 03014817A0002 à un nouveau propriétaire, la commune a perçu deux fois la taxe d'aménagement d'un montant de 1362.85 €.

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement du trop perçu au profit de la DDFIP de l'Hérault et ainsi ouvrir les crédits à l'article 10226 en dépense d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	1 363
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-1 363
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	1 363	0
10226 - 0	Taxe d'aménagement	0	1 363
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 363</b>	<b>1 363</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 363</b>	<b>1 363</b>

**Délibération n° 2 – ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES - DEL\_2024\_027**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que notre délégué à la protection des données, le Syndicat mixte AGEDI, cesse sa mission intitulée « Service RGPD aux collectivités » au 1er janvier 2025. Il rappelle que la commune doit désigner un nouveau délégué à la protection des données, conformément à l'obligation qui nous est imposée par ledit RGPD.

Le Centre de Gestion (CDG 30) nous propose d'adhérer à ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à désigner le CDG 30 comme délégué à la protection des données « personne morale et de signer la convention avec le CDG 30 pour la conformité de base d'un montant de 550 € par an.

**Délibération n° 3 – RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR – DEL\_2024\_028**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population va avoir lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il indique qu'il convient de créer le poste pour cet agent et fixer sa rémunération.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent recenseur qui sera rémunéré forfaitairement à 600€ bruts. S'ajoute un forfait de 60 € pour les journées de formation qui auront lieu avant le 16 janvier 2025.

**Questions et informations diverses**

CAPITELLE : Le dossier est en cours. La commune attend un retour pour la procédure de participation à un « Atelier flash ».

ECONOMIE D'ELECTRICITE : la consommation annuelle d'électricité entre 2019 et 2023 a baissé de 46,46 %.

BULLETIN MUNICIPAL : la prochaine édition est prévue pour fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30